PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025
Sont présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, POUGET Sabine SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.
Absents et excusés : BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, MOUYSSET Sandrine.
Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

AUTORISATION AU MAIRE A MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire est autorisé, dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement inscrite sur le budget 2024, à mandater les dépenses d'investissement à intervenir avant le vote du budget 2025 sur le budget « photovoltaïque ».

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus doit être communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2024

Monsieur SOULIE Jean-Marc présente pour la commission « finances », les chiffres des comptes financiers uniques.
Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif de la Commune et au compte de gestion établie par le trésorier. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.
Monsieur SOULIE Jean-Marc donne les résultats des budgets de la commune, du service assainissement, du lotissement « le Clos de Caufour » et du lotissement « l'Eminade », et du budget photovoltaïque qui se résument ainsi :

COMMUNE

Section fonctionnement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Charges à caractère général	164 700,00	139 302,96	Atténuation charges perso	7 000,00	17 014,84
Charges de personnel	118 600,00	116 719,47	Produits des services	22 300,00	22 929,80
Dégrèvement JA	1 072,00	1 072,00	Impôts et taxes	198 000,00	206 857,18
Autres charges de gestion courante	272 030,00	212 645,73	Dotations et participations	257 100,00	272 960,72
Intérêts emprunts	4 800,00	4 729,36	Revenus des immeubles	68 000,00	72 952, 83
Dépenses d'ordre	40 424,18	40 424,18	Produits financiers		4,65
Virement à sect investissement	215 243,43		Excédent fct reporté de n-1	264 469,61	
TOTAL	**816 869,61**	**514 893,70**	**TOTAL**	**640 869,61**	**592 720,02**

Résultat de fonctionnement : 77 826,32€

Section investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Déficit reporté			Dotation, fonds divers, FCTVA	14 946,48	20 600,05
Subventions équip. versées	5 200,00	5 160,00	Subventions	2 700,00	25 297,97
Emprunt	23 700,00	23 327,39	Emprunt Dépôts- caution	257 500,00	1 192,79
Immob incorporelles	54 635,00	54 627,48	Produits de cession	1 000,00	0,00
Immob Corporelles	167 842,52	64 053,53	Opération d'ordre	40 424,18	40 424,18
Constructions en cours	214 800,00	63 779,17	Opération patrimoniales	0,00	0,00
Autres immobilisations	65 636,57	0,00	Virement section fct	215 243,43	
TOTAL	**531 814,09**	**210 947,57**	**TOTAL**	**531 814,09**	**87 514,99**

Solde de la section d'investissement : - 123 432,58 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Charges à caractère général	1 174,00	1 121,24	Redevances CNE	17 000,00	23 223.68
Charges de personnel	6 000,00	5 996,19	Contribution EP	13 000,00	14 131,29
Intérêts emprunts	5 936,00	5 935,09	Redevance Adour Garonne	1 800,00	2 889,25
Redevances agence de l'eau	1 800,00	1 777,00	Branchements	7 800,00	7 800,00
Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	FCTVA	0,00	201,40
Amortissements	16 110,00	16 110,00	Amortissements	5 850,00	5 850,00
Dotation dépréciation	25,00	24,74	Excédent fonct.	29 451,36	
Virement à SI	43 756,36				
TOTAL	**74 901,36**	**30 964,26**	**TOTAL**	**74 901,36**	**54 095,62**

Résultat de fonctionnement : + 23 131,36 €

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Déficit antérieur			Excédent antérieur	7 844,59	
Amortissements	5 850,00	5 850,00	Amortissement	16 110,00	16 110,00
Dette	32 045,00	32 044,35	FCTVA	202,00	0,00
Autres réseaux			Subventions		
Travaux	30 017,95	2 004,62	Emprunt		
			Virement SF	43 756,36	
TOTAL	**67 912,95**	**39 898,97**	**TOTAL**	**67 912,95**	**16 110,00**

Résultat d'investissement : - 23 788,97

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

Section de fonctionnement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Intérêt	28,77	28,77	Vente terrains		
Annulation stock			Variation terrain		
Frais accessoires	1,00	0,00	Autres produits	1,00	
Déficit reporté	10 953,95		PEC déficit	10 982,72	10 982,72
TOTAL	**10 983,72**	**28,77**	**TOTAL**	**10 983,72**	**10 982,72**

Le déficit de ce budget a été pris en charge par le budget principal de la Commune. Le résultat de ce budget est donc de zéro.

Section d'investissement

Dépenses	BP +DM	Réalisé	Recettes	BP +DM	Réalisé
Emprunt	22 117,19	22 117,19	Reprise stock initial		
Résultat reporté			Résultat reporté	22 117,19	0,00
TOTAL	**22 117,19**	**22 117,19**	**TOTAL**	**22 117,19**	**0,00**

Ce budget a été clôturé le 31/12/2024.

LOTISSEMENT L'EMINADE

Aucune écriture n'a été passée sur ce budget en 2024.
Reports de l'exercice 2023 en section de fonctionnement : - 65 636,57 €
Reports de l'exercice 2023 en section d'investissement : - 54 291,21 €
Deux terrains sont toujours à vendre sur ce lotissement. Lors de la séance du 9 janvier 2025, le prix au mètre carré à été baissé à 15 €.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Section de fonctionnement

Dépenses	BP + DM	Réalisé	Recettes	BP + DM	Réalisé
Services bancaires	300,00	300,00	Vente produit	300,00	0,00
TOTAL	**300,00**	**300,00**	**TOTAL**	**300,00**	**0,00**

Résultat de fonctionnement : - 300,00 €

Section d'investissement

Dépenses	BP + DM	Réalisé	Recettes	BP + DM	Réalisé
Travaux	45 000,00	0,00	Emprunt	45 000,00	42 000,00
TOTAL	**45 000,00**	**0,00**	**TOTAL**	**45 000,00**	**42 000,00**

Résultat d'investissement : + 42 000,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT

Le CFU de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 342 295,93 € (résultat de l'exercice + résultat reporté) et un solde d'investissement de : -120 036,10 € (résultat de l'exercice + résultat reporté). Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserve au 1068 = 120 036,10 €
- excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2025 (R002) : 221 909,83 €

Pour le service assainissement, le CFU fait apparaitre un excédent d'exploitation de 52 582,72 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2024 comme suit :

- affectation en réserve au 1068 = 15 944,38 €
- excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2025 (R002) : 36 638,34 €

SMELS

- Monsieur le Maire expose que le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala a délibéré pour l'adhésion de 4 nouvelles communes : VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU. Afin de valider l'extension du périmètre du SMELS, il faut que les communes adhérentes délibèrent à leur tour. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'adhésion de ces quatre communes au SMELS.

- Monsieur le Maire indique que le transfert de la compétence « assainissement » n'est plus obligatoire. Le SMELS souhaite modifier ses statuts pour créer des « cartes de compétences » « eau » et « assainissement » car les communes du Lévézou ont émis le souhait de déléguer au SMELS la gestion de leur service d'assainissement collectif. La modification des statuts porte également sur le nombre de représentants par commune car il a de plus en plus de difficultés à réunir le quorum lors des réunions du syndicat. Cette modification ne sera effective qu'au prochain renouvellement des conseils municipaux lors des prochaines élections. Le conseil municipal vote en faveur de la modification des statuts ci-dessus.

- Le tarif de l'eau va augmenter de 15 % en 2025 par rapport à 2024.

ECOLE / SIVOS DU PAYS SÉGALI

Le dernier comité syndical a eu lieu le 25 février 2025. Il a été adopté la convention de participation pour les dépenses liées à l'école de Manhac. La contribution a été calculée sur le nombre d'élèves au 01/01/2021, soit 61 élèves pour Boussac. Cette participation est due pour 25 ans.
Une demande de DETR est en cours auprès de la sous-Préfecture pour le financement des travaux de l'école de LAX. Des travaux sur l'école de Boussac sont aussi prévus au niveau des sources lumineuses avec le passage au LED. Les effectifs remontent un peu en 2025. Le SIVOS compte 610 élèves.
Lors du dernier conseil d'école, l'équipe pédagogique a évoqué le problème du stockage du matériel. Un abri de 9 m² doit être réalisé pour remédier à ce problème. Le coût du projet est d'environ 4 700€ HT, dont 50 % est pris en charge par la commune. Ce local devrait être réalisé durant les vacances.
Une réorganisation des classes est en cours de réflexion afin de pouvoir accueillir les élèves de toute petite section.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

- Le programme voirie 2025 concerne : le chemin de la Pouffre, le lotissement le Clos de Caufour, et l'aménagement du carrefour de Grandsagnes. Le montant des travaux estimés s'élève à 46 817 €.
Un projet de création de Zone Artisanale sur Baraque de Cussan est envisagé. Une rencontre avec tous les propriétaires concernés est prévue. À ce jour, une partie de ces terrains sont classés en UX2. Une modification du PLU pour modifier le zonage est à faire.
- Bibliothèque : suite à la restitution de la compétence « bibliothèque » à la commune de Baraqueville, une convention a été signée entre les bibliothèques appartenant au réseau. Cette convention définit les missions et le poste de Marie LUTRAN, coordinatrice des bibliothèques du réseau. La bibliothèque de Boussac est la 2ème bibliothèque sur les 6 que compte le réseau. Elle compte 80 abonnés, et 2860 prêts pour un local de 40 m². Le nombre d'abonnés s'élève à 1200 sur tout le réseau avec 245 nouveaux abonnés en 2024, pour un nombre de prêts de 44 000 documents. Cette rencontre a été l'occasion d'évoquer la nouvelle organisation avec la MDA. Cette dernière offre un service d'accès à des « ressources numériques » (exemple presse en illimité, accès à des films, formations, cours de langues, permis de conduire, cours de yoga, conseil d'activités manuelles, cuisine, lecture à télécharger sur tablette, philharmonie, musique) à l'ensemble des bibliothèques du département. Une nouvelle rencontre entre bénévoles est prévue le 13 mars 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le SIEDA au sujet de borne de recharge pour véhicules électriques. Faute d'investisseur privé, le SIEDA a décidé de soutenir les communes sans opérateur. Les frais d'installation sont à la charge du SIEDA avec une participation de 1 000 € pour la commune et une maintenance de 300 € par an est à prévoir. La borne est localisée par GPS. Elle serait implantée sur le parking au-dessus de la mairie. Le Conseil Municipal valide cette implantation et ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que la collecte des mobiles orange a pris fin le 28/02/2025.

Monsieur le Maire indique que les travaux sur la Résidence de la Fontaine ont été validés. Les travaux de remplacement de la chaudière devraient intervenir en septembre.

Le Maire,
François CARRIERE

Le secrétaire de séance
Elodie BÉGUÉ